

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Arrêté portant composition de la Section spécialisée droits de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture du Nord

Le Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Préfet du Nord Officier de l'ordre national de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu l'article R.313-6 du Code Rural

Vu la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 modifiée d'orientation agricole et notamment l'article 2 ;

Vu la loi n° 2003-591 du 2 juillet 2003 modifiée habilitant le gouvernement à simplifier le droit ;

Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;

Vu le décret n° 90-187 du 28 février 1990 modifié relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment l'article 17 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 2007 modifié définissant les organisations syndicales habilitées à siéger au sein des commissions ou organismes départementaux ;

Vu le règlement intérieur de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture et de ses sections spécialisées adopté le 13 septembre 2007 ;

Vu l'avis de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture du 24 janvier 2008 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2010 portant nomination des membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer par Monsieur le Préfet du Nord par arrêté du 18 juin 2010 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Nord ;

ARRETE

<u>Article 1</u> : Sont nommés membres de la section spécialisée « droits » de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture :

a) Es qualité

- le Président du Conseil Général ou son représentant,
- le Directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- le Directeur régional des finances publiques du Nord-Pas de Calais et du département du Nord ou son représentant,
- **b)** Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture ou son représentant : Madame Christine DELEFORTRIE
- c) Représentants des organisations syndicales agricoles à vocation générale
- M. François MOREAU
- M. Jacques WYCKAERT
- M. Etienne BAJEUX
- M. Charles MAHELLE
- M. Guillaume DESERT
- Mme Claude BONNEVILLE
- M. Denis TOP
- M. Xavier DELOMMEZ
- ou leurs suppléants respectifs.

d) Autres membres

- M. Jean WECXSTEEN représentant des activités de transformation des produits de l'agriculture
- M. Hubert VANDERBEKEN- représentant des fermiers-métayers
- M. Christophe CHEVAILLIER personne qualifiée
- Melle Stéphanie BOT personne à titre consultatif

Article 2 : L'arrêté nominatif modifié des membres de la section spécialisée droits du 25 janvier 2008 est abrogé.

Article 3 : Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à LILLE, le 20 septembre 2010

Le Préfet Pour le Préfet et par délégation le Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord

Philippe LALART